

MAIRIE du ROURET

06650

Téléphone 04 93 77 20 02

Convocation adressée par voie électronique à :

Gérald LOMBARDO, Alice ZEROUAL POMERO, Maurice CASCIANI, Christel GENET, Yves CHESTA, Nathalie WENZINGER, Éric LATY, Martine PANNEAU, Jacques DELORME, Jean-Charles FISCHER, Joël HATTIGER, Jean-François DROUARD, Isabelle GARCIA, Amédée NOSSARDI, Frédérique SKYRONKA, Hélène GUILLEMIN, Alain DUBBIOSI, Jean-Pierre LESNE, Nathalie GONZALES, Florence GUILLAUD, Florence BOURJADE, Jérôme BARLET, Caroline MELLERIN, Danièle FECOURT, Lionel DEBEIRE, Sylvie BOINNARD BERNA, Damien RAVAT.

CONVOCATION RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du bon avancement de la vie communale, j'ai le plaisir de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Jeudi 26 novembre 2020 à 18h00 Salle de spectacle du Théâtre du Rouret, 3 chemin du Billard / 06650 Le Rouret

Dispositions particulières durant l'état d'urgence sanitaire :

Suite à la promulgation de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum des assemblées délibérantes des collectivités territoriales est abaissé à un tiers. Comme lors du précédent épisode, un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs (au lieu d'un seul).

Les membres de l'assemblée délibérante, afin de se rendre à la réunion, devront disposer de leur attestation de déplacement dérogatoire, sur laquelle il sera possible de cocher le motif de « participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative », ou celui de « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ».

En revanche, concernant le public, il est à noter qu'en période de confinement, l'assistance aux débats des organes délibérants ne constitue pas un motif d'autorisation de sortie dérogatoire. La réunion du Conseil Municipal se déroulera donc nécessairement en l'absence de public (mis à part, le cas échéant, les journalistes, qui peuvent justifier d'un motif professionnel).

En vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordiatument

P.J: Procuration (à retourner en cas d'empêchement)
Ordre du Jour
Procès-verbal de la séance de CM du 24/09/20
Notes de synthèse et leurs annexes

Le Maire, Gérald LOMBARDO